

RESUME EXECUTIF

La note « Evolution » analyse l'évolution des Inventaires de cycle de vie (ICV) et des Eco-profils moyens, publiés par le SRP pour les différentes MPR produites par ses membres entre l'édition 2024 (basée sur des données 2021) et l'édition 2017 (basée sur des données 2015).

L'analyse porte sur deux indicateurs essentiels que sont le « changement climatique » et l'« utilisation de ressources fossiles ». Elle vise à mettre en exergue les principaux postes d'évolution, que ceux-ci résultent de mesures d'efficacité (par exemple, réduction de la consommation d'énergie des industriels), d'une meilleure précision des données modélisées (ce qui peut se traduire par une augmentation des impacts) ou d'autres facteurs. Ainsi, les efforts effectifs des régénérateurs pour améliorer leurs outils de production depuis la précédente édition ne sont pas toujours perceptibles en première lecture.

La note « Evolution » s'est d'abord attachée à identifier les facteurs transversaux d'évolution qui pèsent sur l'ensemble des ICV et Eco-profils.

Composition du SRP

Le SRP a intégré de nouveaux membres entre les deux éditions des ICV. Le nombre de sites de régénération est passé de 22 à 37 entre 2015 et 2021 et les outils de production ont évolué.

Précision des données collectées

La précision des données collectées auprès des sites de production a été notablement améliorée en ce qui concerne l'origine sectorielle et géographique des déchets plastiques achetés et la nature des consommables utilisés par les sites.

Base de données ICV

La quantification d'un ICV nécessite le recours à des données génériques qui sont issues de bases de données ICV, par exemple l'ICV du kWh électrique consommé. Ces données génériques ont sensiblement évolué entre l'édition 2017 et l'édition 2024.

Méthodologie

Deux éléments de méthode importants ont évolué :

- La règle d'affectation entre les matériaux constitutifs des déchets entrants en régénération, par exemple l'affectation des déchets d'huissierie entre la filière des métaux recyclés et la filière du PVC recyclé : c'est la « règle d'indépendance des matériaux » qui est retenue en 2024.
- A la demande de l'ADEME qui administre la Base Empreinte®, les Eco-profils sont quantifiés en 2024 par la méthode de caractérisation du référentiel européen Product Environmental Footprint (PEF 3.1) en lieu et place de la norme EN 15804 en 2017.

Définition des MPR

La définition du contenu de certaines MPR couvertes par les ICV a évolué entre l'édition 2017 et l'édition 2024. Ces évolutions concernent le RPEBD et le RPS. Le RPEHD paillette n'est plus étudié dans l'édition 2024.

La note « Evolution » identifie ensuite les deux ou trois principaux postes qui influencent, pour chaque MPR, les évolutions quantitatives des deux indicateurs d'impact retenus.